

Affaire 12-220724

Marché public d'exploitation de la restauration scolaire collective – autorisation de signature des actes d'engagement des lots 1 et 2

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **18 juillet 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 01

Procurations : 09

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT DEUX
JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **vingt deux JUILLET** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Hélène **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Joseph Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Joan **DORO** 4^{ème} adjoint à Johnny **PAYET** – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale à Jean-Yves **FAUSTIN** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Marie-Lourdes **VÉLIA** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Marie-Hélène **THIBURCE** – Mickaël **PAYET** conseiller municipal à Jean-Claude **DAMOUR** – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Mylène **MAHALATCHIMY** – Emilie **NALEM** conseillère municipale à Sabine **IGOUFFE** – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale à Gina **DALLEAU**

Publicité faite le 29/07/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240722-DCM12-220724-DE
Date de télétransmission : 24/07/2024
Date de réception préfecture : 24/07/2024

Affaire 12-220724

Marché public d'exploitation de la restauration scolaire collective – autorisation de signature des actes d'engagement des lots 1 et 2

Le Maire rappelle que la Commune de La Plaine des Palmistes a lancé un marché public de services sociaux et autres services spécifiques, pour l'exploitation de la restauration scolaire collective, afin de favoriser la qualité nutritionnelle, gustative et culinaire de l'ensemble des plats qui seront proposés. Plusieurs objectifs sont donc visés par la Commune de la Plaine des Palmistes :

- Introduire à une fréquence déterminée, des produits biologiques et labellisés,
- Servir un maximum de produits issus directement des producteurs du territoire
- Assurer la traçabilité des produits
- Rester dans une démarche de progression permanente sur la qualité des approvisionnements en denrées alimentaires

Le présent marché a été estimé à un montant de 1 100 000 € HT par an. Il sera conclu pour une durée de trente-six mois, renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit une période totale de quatre années.

Le marché a été lancé selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du Code de la Commande publique.

La prestation est allotie comme suit :

LOT N° 1 :

- Les scolaires regroupant toutes les écoles publiques du pouvoir adjudicateur (primaires, maternelles et élémentaires) et qui sont au nombre de trois (3) : Ecole Maternelle Les Myosotis, Ecole Elémentaire Zulmé PINOT et Ecole Primaire Claire HENOU ;
- Les élèves du Collège Gaston CROCHET (production au sein de la cuisine centrale et livraison au sein du restaurant scolaire du Collège) ;
- Les périscolaires et extra-scolaires qui regroupent tous les accueils de loisirs sans hébergement du pouvoir adjudicateur.

TABLEAU DES EFFECTIFS PEVISIONNELS				
Ecole Maternelle Les Myosotis	Ecole Elémentaire Zulmé PINOT	Ecole Primaire Claire HENOU	Collège Gaston CROCHET	Accueil de loisirs
198 demi-pensionnaires	190 demi-pensionnaires primaires 80 demi-pensionnaires maternelles	360 demi-pensionnaires	264 demi-pensionnaires	30 demi-pensionnaires pour le centre de lecture

Le volume prévisionnel de repas est défini comme suit :

NB : Le volume prévisionnel donné à titre indicatif ci-dessous est donné pour une (1) année et prend en compte les périodes de vacances scolaires

Repas chauds maternelles	Repas froids maternelles	Repas chauds primaires	Repas froids primaires et adultes	Repas chauds collégiens	Repas froids collégiens	Petits-déjeuners maternelles et primaires	Repas chauds adultes
37 000	4 000	103 000	8 000	50 000	4 000	140 000	100

LOT N° 2 :

- Les demandes de repas spécifiques que le pouvoir adjudicateur peut demander, pour ses besoins propres et spéciaux.

NB : Le volume prévisionnel donné à titre indicatif ci-dessous est donné pour une (1) année.

Repas spécifiques chauds	Repas spécifiques froids
500	500

Ce marché comporte également une prestation supplémentaire éventuelle pour la production de repas pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap.

Minimum de repas attendus	Maximum de repas attendus
25	60

- **Modalités de déroulement de la consultation**

Trois avis d'appel public à la concurrence ont été publiés

- Avis de publication dans le journal local ZINFOS 974 le 30 mars 2024 ;
- Avis de publication au BOAMP le 02 avril 2024 ;
- Avis de publication au JOUE le 02 avril 2024.

La date limite de remise des offres a été initialement fixée au 07 mai 2024 à 12h00 (heure locale Ile de la Réunion), puis prolongée suivant l'avis rectificatif du 30 avril 2024, au 21 mai 2024 à 12h00 (heure locale Ile de la Réunion).

A l'issue de cette publication, 02 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée :

Lot 1 <ul style="list-style-type: none">- Société REGAL DES ILES- Société QUALIGOURMET	Lot 2 <ul style="list-style-type: none">- Société REGAL DES ILES- Société QUALIGOURMET
--	--

Après examen des capacités administratives, techniques et financières en date du 11 juin 2024, la commission des élus siégeant en MAPA a admis les deux candidats :

Lot 1 <ul style="list-style-type: none">- Société REGAL DES ILES- Société QUALIGOURMET	Lot 2 <ul style="list-style-type: none">- Société REGAL DES ILES- Société QUALIGOURMET
--	--

- **Synthèse de l'avis rendu par la Commission des Elus siégeant en MAPA**

Pour chaque lot, le règlement de la consultation prévoyait que la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue par application des critères de jugement des offres suivants :

- 1- Prix : 50%
- 2- Valeur technique et qualitative : 35%
- 3- Valeur environnementale : 15%

Réunie le 03 juillet 2024, la Commission des Elus siégeant en MAPA, après examen du rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution faite par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, a émis un avis favorable pour l'attribution du marché, selon l'ordre de classement suivant :

	Lot 1	Lot 2	PSE
1 ^{ère} position	Candidat : REGAL DES ILES	Candidat : REGAL DES ILES	Candidat : REGAL DES ILES
	Montant en € HT : 1 676 827, 00	Montant en € HT : 7 590, 00	Montant en € HT : 1 294, 65
2 ^e position	Candidat : QUALIGOURMET	Candidat : QUALIGOURMET	Candidat : QUALIGOURMET
	Montant en € HT : 2 097 360, 00	Montant en € HT : 9 300, 00	Montant en € HT : 1 674, 00

Ces montants sont donnés à titre indicatif et se basent sur une quantité prévisionnelle de repas pour une année, tels qu'ils ont été communiqués dans les documents de la consultation.

Les bordereaux des prix unitaires de chaque candidat ont également été analysés sur la base des chiffres réels communiqués à la CAF, au titre de la PARS pour l'année 2023. Ces données permettent de constater le prix réel de qui sera payé par la commune, au regard des repas effectivement produits (pour mémoire, il s'agit d'un marché à bons de commande).

Les montants totaux des candidats sont donc modifiés en conséquence afin de tenir compte de ces chiffres :

	Lot 1	Lot 2	PSE
1 ^{ère} position	Candidat : REGAL DES ILES	Candidat : REGAL DES ILES	Candidat : REGAL DES ILES
	Montant en € HT : 1 263 683, 94	Montant en € HT : 7 590, 00	Montant en € HT : 1 294, 65
2 ^e position	Candidat : QUALIGOURMET	Candidat : QUALIGOURMET	Candidat : QUALIGOURMET
	Montant en € HT : 1 594 992, 60	Montant en € HT : 9 300, 00	Montant en € HT : 1 674, 00

En date du 3 juillet 2024, le candidat classé en première position pour chacun des lots a été sollicité pour transmettre ses attestations fiscales et sociales. Le 9 juillet 2024, la société REGAL DES ILES a transmis lesdits justificatifs.

Lors de la réunion de mise au point, le futur titulaire s'est engagé à reprendre l'intégralité du personnel (personnel titulaire et personnel en contrat Parcours Emploi Compétence).

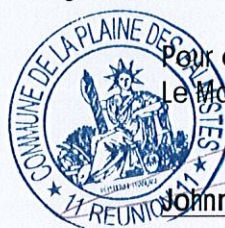
L'ensemble des documents relatifs à cette affaire est consultable auprès des services de la Direction Ressources.

A titre d'information complémentaire, la signature des actes d'engagement pour chaque lot et le respect des formalités de transmission préalable du dossier de marché au service de contrôle de légalité de la Préfecture seront effectués dès lors que l'acte d'engagement aura été signé.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **10 contres** (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN, Érick BOYER, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LÉGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de l'avis rendu par le collège des Elus siégeant en MAPA, lors de la séance du 03 juillet 2024, concernant le classement pour l'attribution des lots 1 et 2 du marché public de services d'exploitation de la restauration scolaire collective, passé selon la procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat classé en 1^{ère} position pour le lot 1,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat classé en 1^{ère} position pour le lot 2,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

[Signature]
Johnny PAYET